DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE DE OGY-MONTOY-F

Envoyé en préfecture le 26/01/2024 Reçu en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024 Publié le



ID: 057-200073609-20240123-DCM152024-DE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 janvier 2024

NOMBRE:

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

de conseillers en exercice : 20 de présents : 20 de votants : 20

Etaient présents :

BAYEUR Laurence, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME, GULINO Aline, Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

<u>Étaient absents</u> : /
<u>Procurations</u> : /

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2024 Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/01/2024

N° 15/2024 : Régularisation des emprises du giratoire de Puche : cession des parcelles à l'euro symbolique au Département de la Moselle

- Vu le courrier du Département de la Moselle en date du 24 octobre 2023 concernant l'aménagement du carrefour du Puche à Ogy-Montoy-Flanville,
- Vu l'arpentage réalisé le 20 septembre 2022 relatif à l'incorporation au domaine public départemental des parcelles communales suivantes en nature de chemins :
 - Section 17 n° 32 Contenance : 215 m² emprise : 114 m²
 - Section 17 n° 33 Parcelle entière
 - Section 17 n° 34 Parcelle entière
 - Section 17 n° 35 Contenance : 8284 m² emprise : 319 m²

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal, par 20 VOIX POUR

- **DÉCIDE** la régularisation foncière des emprises du giratoire de Puche situés au droit des RD603 et 67 par acte de vente administratif à l'euro symbolique.
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et à intervenir pour tout acte y afférent.
- VOTE les crédits nécessaires à inscrire au budget 2024.

Pour extrait conforme Φgy-Montoy-Flanville, le 23 janvier 2024

Le Maire, Eric GULINO